

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la ville de New Richmond tenue en la salle 214 de l'hôtel de ville, le **lundi 25 septembre 2017** à compter de **18 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Éric Dubé, maire
Madame Geneviève Braconnier, conseillère
Monsieur François Bujold, conseiller
Monsieur Jean Cormier, conseiller
Monsieur René Leblanc, conseiller
Monsieur Jean-Pierre Querry, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Éric Dubé.

Est également présente :

Madame Céline LeBlanc, greffière

Est absent :

Monsieur Jacques Rivière, conseiller

ADMINISTRATION

255-09-17

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier

APPUYÉ DE : Madame Geneviève Braconnier

et unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour tel que lu par le maire.

ADOPTÉE

256-09-17

AUTORISATION DE VENTE - GROUPE BOUFFARD

Considérant la résolution 207-07-17 par laquelle la Ville demande à la Commission de protection du territoire agricole une demande d'exercice d'un droit pour le lot 5 016 339, à l'effet d'aliéner une partie de cedit lot d'une superficie approximative de 35 718 mètres carrés;

Considérant la demande déposée par le Groupe Bouffard à l'effet de se porter acquéreur d'une partie de cedit lot;

Considérant que suite à la révision des besoins du Groupe Bouffard, la superficie approximative pour cette vente a été révisée;

Considérant que la Ville souhaite déposée une demande à l'arpenteur-géomètre pour l'obtention d'un plan de lotissement pour cette partie de lot ainsi qu'au notaire de la firme Tremblay & Barriault, pour l'obtention d'un projet d'acte d'aliénation;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Leblanc

APPUYÉ DE : Monsieur François Bujold

et unanimement résolu :

De demander à l'arpenteur, Pascal Mercier, de procéder à l'élaboration d'un plan de lotissement pour une partie du lot 5 016 339.

De demander au notaire de la firme Tremblay & Barriault, de procéder à l'élaboration d'un projet d'acte d'aliénation pour cette partie du lot.

De fixer le prix de vente au Groupe Bouffard à trente-trois mille dollars (33 000 \$), taxes en sus, pour une superficie approximative de 80 000 m², soit quarante-et-un vingt-cinq cents (0,4125 \$) le mètre carré.

ADOPTÉE

257-09-17

MODIFICATION DE LA POLITIQUE DE TARIFICATION – CENTRE COMMUNAUTAIRE ADRIEN-GAUVREAU

Considérant les travaux de réfection entrepris au Centre communautaire Adrien-Gauvreau;

Considérant que les tarifs de location des locaux du Centre communautaire doivent être mis à jour;

Considérant la proposition pour une nouvelle tarification déposée pour faire partie intégrante de la présente résolution;

À ce moment de la séance, le maire demande le vote pour cette proposition:

<i>M. François Bujold, conseiller siège no. 2 :</i>	<i>En accord</i>
<i>M. Jean Cormier, conseiller siège no. 3 :</i>	<i>En accord</i>
<i>M. Jean-Pierre Querry, siège no. 4 :</i>	<i>En accord</i>
<i>M. René Leblanc, siège no. 5 :</i>	<i>En désaccord en ce qui concerne le prix de location révisé pour l'école de danse</i>
<i>Madame Geneviève Braconnier, siège no. 6 :</i>	<i>En accord</i>

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Bujold

APPUYÉ DE : Monsieur Jean Cormier

et résolu à la majorité :

D'accepter la nouvelle tarification tel que déposée pour la location des locaux du Centre communautaire Adrien-Gauvreau. Il est entendu que cette tarification entrera en vigueur lors de la réouverture du Centre communautaire.

ADOPTÉE

SERVICE DES LOISIRS

258-09-17

HONORAIRES PROFESSIONNELS - PISCINE BRUCE-RITCHIE

Considérant les travaux de réfection effectués et terminés à la piscine Bruce-Ritchie;

Considérant la réclamation déposée par l'entreprise Tetra Tech QI inc., datée du 4 octobre 2016, à l'effet d'obtenir un ajustement des honoraires professionnels pour la conception des plans et la surveillance des travaux de la piscine au montant de seize mille cinq cent soixante-quinze dollars (16 575 \$), taxes en sus ;

Considérant les rencontres tenues entre les professionnels et la Ville en vue de prendre entente concernant ce litige;

Considérant le souhait de la Ville de régler ce litige en versant 50 % des honoraires demandés, et ce, en règlement final;

À ce moment de la réunion, le maire demande le vote pour cette proposition :

<i>Monsieur François Bujold, conseiller siège no. 1 :</i>	<i>En désaccord</i>
<i>Monsieur Jean Cormier, conseiller siège no. 3 :</i>	<i>En accord</i>
<i>Monsieur Jean-Pierre Querry, conseiller siège no. 4 :</i>	<i>En accord</i>
<i>Monsieur René Leblanc, conseiller siège no. 5 :</i>	<i>En accord</i>
<i>Madame Geneviève Braconnier, conseillère siège no. 6 :</i>	<i>En désaccord</i>

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Querry
APPUYÉ DE : Monsieur Jean Cormier
et résolu à la majorité :

D'autoriser le versement à l'entreprise Tetra Tech QI inc., d'un montant de huit mille deux cent quatre-vingt-sept dollars et cinquante cents (8 287,50 \$), représentant 50 % des honoraires demandés par l'entreprise. Il est entendu que ce paiement sera pris à même le Règlement d'emprunt 985-15 pour des travaux de réfection de la piscine Bruce-Ritchie et qu'il sera considéré comme paiement final.

ADOPTÉE

URBANISME

RÈGLEMENT 1044-17 ABROGEANT LE RÈGLEMENT 679-98 RELATIF À LA CIRCULATION DES CAMIONS ET VÉHICULES OUTILS

AVIS DE MOTION

Un avis de motion est donné par le conseiller monsieur Jean Cormier à l'effet que le Règlement 1044-17 sera adopté à une séance ultérieure.

259-09-17

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT

Considérant que le Conseil prend en compte le projet de règlement relatif à la circulation des camions et véhicules outils, abrogeant le Règlement 679-98, portant le numéro 1044-17;

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent l'avoir reçu dans le délai imparti par la Loi, l'avoir lu et renoncent conséquemment à sa lecture;

Considérant que le maire mentionne l'objet du projet de règlement, sa portée ainsi que son application;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier
APPUYÉ DE : Madame Geneviève Braconnier
et unanimement résolu :

D'adopter le projet de règlement relatif à la circulation des camions et véhicules outils et abrogeant le Règlement 679-98, lequel est identifié sous le numéro 1044-17.

ADOPTÉE

TRAVAUX PUBLICS

260-09-17

AUTORISATION D'ACHAT - LAME DE DÉNEIGEMENT POUR RÉTROCAVEUSE - FONDS DE ROULEMENT

Considérant que la lame de déneigement utilisée présentement avec la rétrocaveuse date de 2008;

Considérant que cette lame nécessite des ajustements supplémentaires et que son état actuel rend impossible certaines réparations durables;

Considérant l'offre soumise par l'entreprise M.J. Brière inc. pour l'achat d'une nouvelle lame au prix de quatorze mille sept cent seize dollars et quatre-vingt cents (14 716,80 \$), taxes incluses;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Leblanc
APPUYÉ DE : Monsieur Jean-Pierre Querry
et unanimement résolu :

D'autoriser l'achat d'une lame de déneigement pour la rétrocaveuse, de l'entreprise M.J. Brière inc., au montant de quatorze mille sept cent seize dollars et quatre-vingt cents (14 716,80 \$), taxes incluses. Il est entendu que cette dépense sera prise à même le fonds de roulement.

ADOPTÉE

SALLE DE SPECTACLES ET CULTURE

261-09-17

DEMANDE D'APPUI - ACQUISITION D'UN LECTEUR DCP - CINÉ-BOBINE

Considérant que les films projetés à la Salle de spectacles sont en Blu-ray ou en DVD et qu'il est de plus en plus difficile d'obtenir des films dans ces formats;

Considérant que l'organisme Ciné-Bobine, pour remédier à ce problème souhaite investir dans un système de projection DCP (Digital Cinema Package);

Considérant la demande d'aide financière déposée auprès de la MRC de Bonaventure, dans le cadre du Fonds de développement des territoires - Soutien aux projets structurants, pour un montant total de cinquante-trois mille dollars (53 000 \$), incluant l'apport de divers partenaires financiers;

Considérant la demande d'appui déposée par l'organisme Ciné-Bobine pour leur projet;

Considérant que la Ville entend contribuer financièrement au projet tel que le montage financier du projet l'indique;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier
APPUYÉ DE : Madame Geneviève Braconnier
et unanimement résolu :

D'appuyer les démarches entreprises par l'organisme Ciné-Bobine pour la mise à jour du système de projection de films DCP (Digital Cinema Package).

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS (AFFAIRES DU PUBLIC)

Aucune demande n'est soumise.

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée, il est 19 h 32.

Président

Secrétaire

Éric Dubé, maire

Céline LeBlanc, greffière